

MAISON DE L'EMPLOI DU CHINONNAIS

2ème Trimestre 2015



CARTOGRAPHIE ET DONNEES DE CADRAGE



Les données de ce document correspondent aux 81 communes qui constituent les communautés de communes du pays du Chinonais.

Données de cadrage

Population	76 121
Dont femmes	38 713
Dont 16-25 ans	6 998
Dont 50 ans et plus	32 319
Actifs	34 389
Dont Actifs occupés	30 793
Population scolarisée	16 516
Dont 16 - 25 ans	2 797

Source : Insee - RP2012

1 600 établissements employeurs soit une évolution de -2,14% sur 1 an (Source : Urssaf)

13 586 emplois salariés soit une évolution de -2,44% sur 1 an (Source : Urssaf)

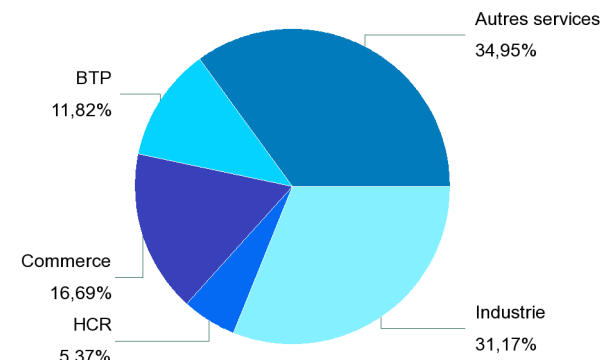
3 521 demandeurs d'emploi de Catégorie A soit une évolution de 4,6% sur 1 an (Source : Dares, Pôle emploi)

ETABLISSEMENTS ET EMPLOI SALARIE

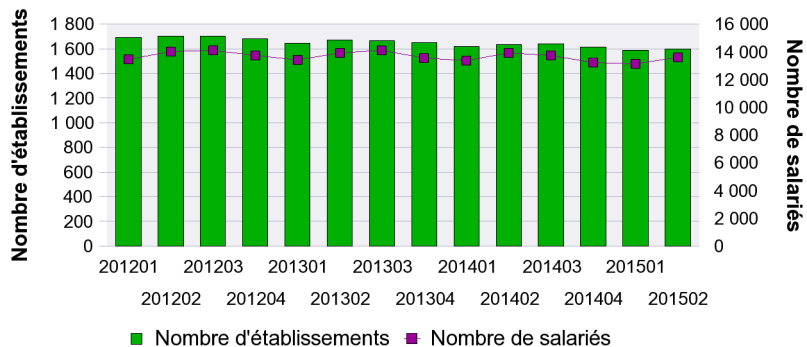
Répartition des établissements et des effectifs salariés par intercommunalité au deuxième trimestre 2015

Territoires	Etablissements	Salariés	Evolution établissements N-1 (%)	Evolution salariés N-1 (%)
C.C. Chinon - Vienne et Loire	566	7 976	-1,05	-3,81
C.C. de Sainte Maure de Touraine	250	1 774	-3,47	3,38
C.C. du Bouchardais	125	721	0	-2,17
C.C. du Pays d'Azay le Rideau	267	1 239	-2,2	-3,28
C.C. du Pays de Bourgueil	215	982	-1,83	-0,2
C.C. du Pays de Richelieu	177	894	-5,35	-2,4
Total	1 600	13 586	-2,14	-2,44

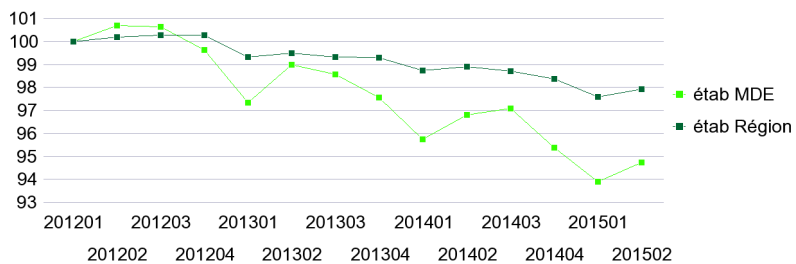
Répartition des salariés par secteur d'activité au deuxième trimestre 2015



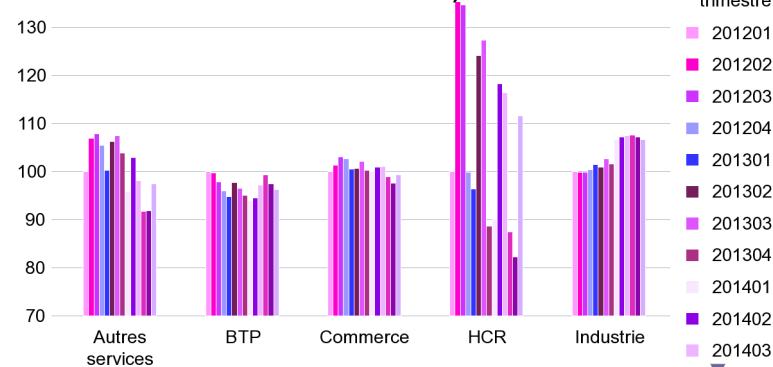
Evolution du nombre d'établissements et des effectifs salariés du secteur concurrentiel



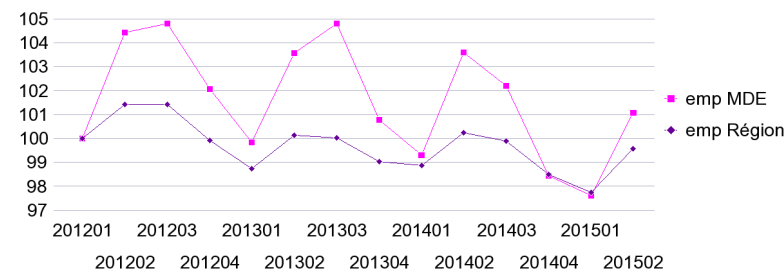
Evolution du nombre d'établissements (Indice base 100 au T1 2012)



Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité (Indice base 100 au T1 2012)

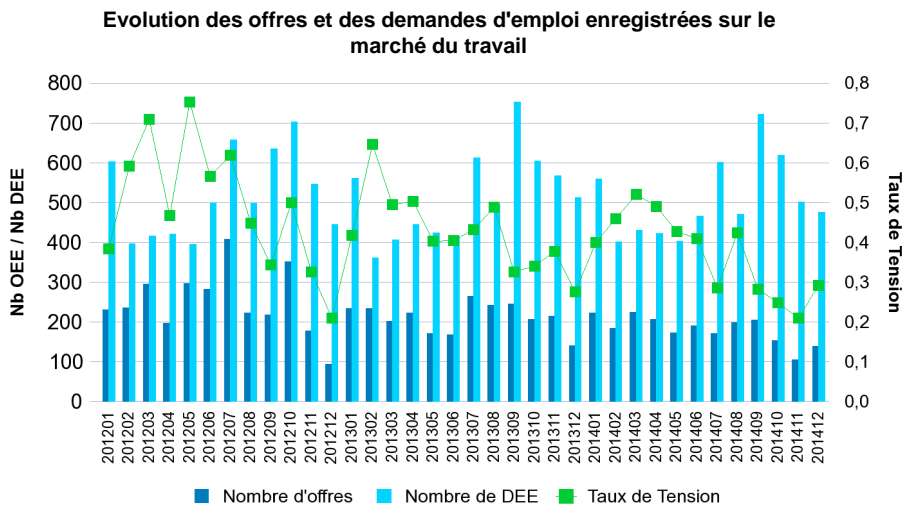
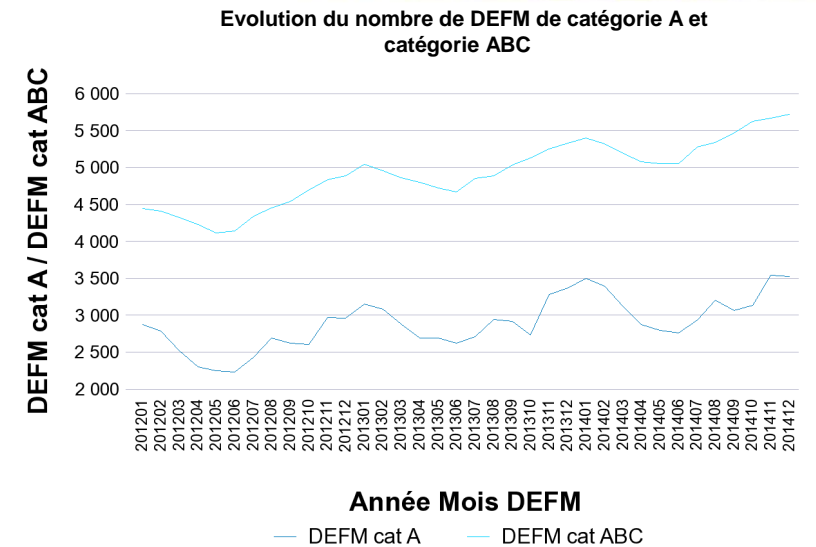


Evolution de l'emploi salarié (Indice base 100 au T1 2012)

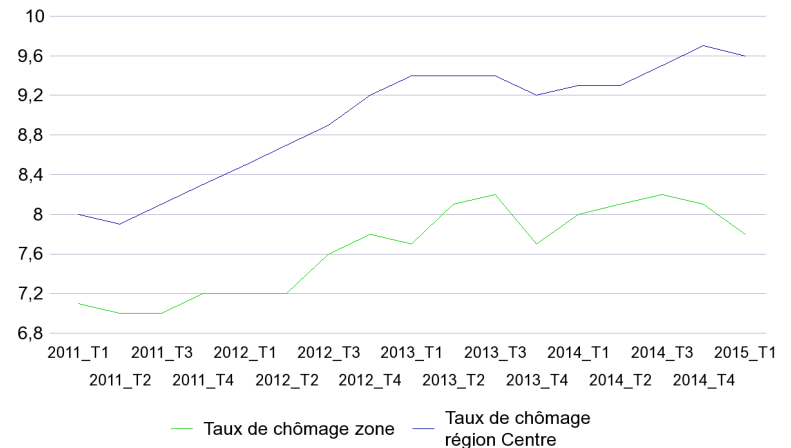


MARCHE DU TRAVAIL

AnnéeMois	Nb DEFM Cat A	Part des DEFM Cat A (%)	Evolution DEFM Cat A N-1 (%)	Nb DEFM Cat ABC
decembre 2014	3 521	100	4,6	5717
Femmes	1 697	48,2	1,0	3 085
Hommes	1 824	51,8	8,2	2 632
1 - Moins de 25 ans	646	18,3	-4,9	1 017
2 - 25 à 49 ans	1 916	54,4	4,2	3 220
3 - 50 ans et plus	959	27,2	13,0	1 480
niveau III et plus	527	15,0	3,7	864
niveau IV	646	18,3	2,4	1 131
niveau V	1 661	47,2	4,3	2 675
niveau Vbis	273	7,8	12,8	435
niveau VI	414	11,8	6,4	612
Moins d'un an	2 174	61,7	-3,5	3 289
Plus de deux ans	634	18,0	36,6	1 213
Un à deux ans	713	20,2	10,0	1 215



Evolution du taux de chômage en moyenne trimestrielle (données CVS)



NOTES DE LECTURE

Source URSSAF

Les entreprises et effectifs salariés

Les Urssaf assurent le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale de l'ensemble des employeurs exerçant leur activité en France pour les salariés relevant du régime général de Sécurité sociale. Dans ce cadre, elles traitent les déclarations établies par les employeurs à l'aide du Bordereau Récapitulatif de Cotisations (BRC) où sont déclarés l'effectif et les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG).

Un champ spécifique regroupant les entreprises du secteur concurrentiel a été redéfini pour cette étude. Il intègre tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Les entreprises du régime agricole, dont les cotisations sont gérées par la MSA, ne peuvent être prises en compte.

Déclaration Unique d'Embauche (DUE)

- Les effectifs considérés sont ceux des établissements du champ concurrentiel employés, chaque salarié comptant pour un, indépendamment de sa durée de travail.

La Déclaration Unique d'Embauche recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail, quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des contrats de droit privé dans la fonction publique d'État, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif. Sont exclus les particuliers employeurs de personnel de maison, les stagiaires avec convention de stage, les vendeurs à domicile, les salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Tableau de bord réalisé par le Gip Alfa centre / Pôle ORFE

Source DARES - Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi (DEFM) :

Catégorie A : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

Source INSEE (RP 2009)

Population active (ou actifs)

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

Population active ayant un emploi (ou actifs occupés)

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Population scolarisée

Est scolarisé tout individu inscrit, au moment de la collecte du recensement, dans un établissement d'enseignement (y compris apprentissage) pour l'année scolaire en cours.

